

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 10 MARS 2026

DÉLIBÉRATION N° B_2026_15

DEPLOIEMENT D'UN OBSERVATOIRE DU TERRITOIRE SUR LES QUESTIONS FORESTIÈRES

Date de la convocation
03/03/2026

Le 10 mars 2026 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à Eymoutiers (87), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	x				
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène		R NICOUX	x		
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise					
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	1	1		2	4

Collège Départemental

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 ARFEUILLERE Christophe					
CORNELISSEN Jacqueline	x				
PETIT Christophe		J CORNELISSEN	x		
23 DEFEMME Catherine					
MARTIN Valéry					
87 LARDY Brigitte		B POUYAUD			
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	1	2		3	6

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC BRUGERE Philippe	x				
VMM SAVIGNAC Sylvie		C HORNEBECK	x		
CGS NICOUX Renée	x				
PV BOSDEVIGIE Jean-Pierre	x				
TOTAL = 4 x 1 voix chacun	3	1		4	4

Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 BOUDIN Olga					
HORNEBECK Catherine	x				
MIGNAUT Thomas					
POUYAUD Bernard	x				
23 MAGRIT Gilles					
MOUNAUD Patrick		G SALVIAT	X		
SALVIAT Gérard	X				
87 LAHAYE Françoise		JP BOSDEVIGIE	x		
TOTAL = 8 x 1 voix chacun	3	2		5	5
TOTAL EPCI et communes	6	3		9	9

Participent également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)
Guillaume RODIER, Olivier HUET, Véronique GIESSLER

CODE PROJET : 5205

Charte de Parc 2018-2033 :

Axe 2 - Millevaches, territoire en transition - Valoriser les ressources en accompagnant les mutations de la société et de son environnement

Orientation 5. Stimuler la production et la valorisation des ressources locales

Mesure 22 – Préserver et gérer la ressource forestière et son environnement

Contrat de Parc 2023 – 2026 : Fiche Action 4.7 – Mesures de la charte Forestière de Territoire

Le rapporteur, Gérard SALVIAT, expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine) ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en Limousin ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n°C.2023-10 en date du 11 avril 2023 du Comité syndical approuvant le Contrat de Parc 2023-2026 ;

Vu la délibération n°2023.1018.SP en date du 12 juin 2023 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant les Contrats de Parcs naturels régionaux 2023-2026 ;

Vu la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;

Considérant :

- La Charte Forestière de Territoire (2022-2027), et notamment l'enjeu 1 « Une culture forestière partagée » et l'enjeu 2 « Des écosystèmes forestiers et une filière bois résilients face au changement climatique » ;

- La mesure E2.A3 de la Charte Forestière de Territoire « Développer un observatoire du territoire sur les questions forestières » pour laquelle le PNR de Millevaches est fléché porteur de la mesure

Contexte :

Lors des travaux de concertation engagés à l'occasion de l'élaboration de la Charte Forestière de Territoire (CFT), le manque d'indicateurs forestiers à l'échelle du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (le Parc) est ressorti. Aussi, un des objectifs forts du plan d'action de la CFT est de regrouper et de valoriser les données et les indicateurs bois-forêt. Ces indicateurs pourront servir pour l'orientation de politiques publiques, voire le suivi de l'impact des stratégies mises en œuvre. Cet observatoire répond enfin des objectifs de la Charte de Parc et de son Evaluation.

Une liste d'indicateurs doit être construite en collaboration avec les partenaires forestiers et territoriaux. Il s'agit d'identifier collectivement les données nécessaires, les données existantes et celles qui ne le sont pas. Il est aussi nécessaire de définir et mettre en place un protocole de suivi pour assurer la récupération de données sur le long terme.

Il est relevé que de nombreuses données existent déjà, mais pas nécessairement à la bonne échelle géographique, parfois difficilement exploitables dans le temps par l'évolution des méthodes d'acquisitions, ou simplement non partagées à ce stade par les producteurs et/ou collecteurs de données.

Ces nombreuses sources de données (à qualifier) doivent permettre notamment de suivre l'évolution de la ressource forestière, et l'état de la filière. Une synthèse et une actualisation communes de ces données pourraient permettre une visibilité objective quant aux évolutions des forêts et écosystèmes du territoire : les sujets liés à la récolte, à l'état sanitaire, la situation des friches forestières et de la reconstitution après coupe, le bon état de conservation des habitats, du gibier (...) sont autant de réponses potentielles face à l'enjeu d'une visibilité objective quant au poids de la filière et son évolution : secteurs d'activité, entreprises, emplois, volumes (approvisionnement, transformés), usages ...

Des travaux sont en cours pour formaliser progressivement les possibilités d'échanges, de partages et de valorisation des données.

Du reste, pour permettre d'accélérer la dynamique sur impulsion du Parc, porteur de la mesure E2.A3, il est proposé de mettre en place un observatoire du territoire, en cohérence avec les outils déjà existants sur ces questions, à la fois cartographique mais également quantitatif. Cet observatoire du territoire permettra une meilleure valorisation des données de l'Inventaire Forestier National (IFN) avec une présentation détaillée de la « photographie » actualisée de l'état des forêts à l'échelle du PNR de Millevaches en Limousin.

Description du projet :

L'objet est de consolider la description territoriale permise notamment par les données IFN avec l'acquisition de nouvelles informations issues d'enquêtes de filières et de formalisation d'outil de bancarisation permettant les extractions de données selon une fréquence à définir (annuelle par exemple pour les flux de bois par essence).

Il s'agit par ailleurs d'amorcer les travaux visant à créer une interface de visualisation (site web ou page du site Internet du Parc). Notons que le Parc recrute en 2026 un stage dédié aux observatoires de territoire du Parc qui devrait dimensionner les besoins de prestation de valorisation voire de traitement de données (création de base de données pérennes).

Budget et plan de financement prévisionnel :

	Dépenses	Recettes		
		Financeur	Taux	Euros
Acquisition/Traitement de données et valorisation	6 000 €	Autofinancement PNR	100 %	6 000 €
Total	6 000 €		100 %	6 000 €

Notons qu'une participation financière des partenaires volontaires pourra être proposée au regard d'une adhésion collective des signataires de la Charte Forestière de Territoire à l'objectif de création d'un observatoire.

Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau :

- De valider le principe de création d'un observatoire du territoire sur les questions forestières ; d'acquérir des données (flux de récolte, état sanitaire, état de conservation des habitats forestiers, impact du gibier, ...) auprès des producteurs ; de créer les éléments de valorisation des données via une interface graphique ;
- De valider le budget et le plan de financement associé pour l'année 2026 ;
- d'autoriser le Président à :
 - solliciter les financements correspondant au plan de financement le plus favorable ;
 - engager la procédure de commande publique permettant la réalisation des prestations externalisées prévues dans le plan de financement, et signer tous les documents correspondants ;
 - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;

- signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Au vu des visas et considérants,
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- De valider le principe de création d'un observatoire du territoire sur les questions forestières ; d'acquérir des données (flux de récolte, état sanitaire, état de conservation des habitats forestiers, impact du gibier, ...) auprès des producteurs ; de créer les éléments de valorisation des données via une interface graphique ;
- De valider le budget et le plan de financement associé pour l'année 2026 ;
- d'autoriser le Président à :
 - solliciter les financements correspondant au plan de financement le plus favorable ;
 - engager la procédure de commande publique permettant la réalisation des prestations externalisées prévues dans le plan de financement, et signer tous les documents correspondants ;
 - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
 - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
 - de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Voix pour	Voix contre	Abstention
Régional = 6	2	1	2	4		
Départemental = 6	2	1	3	2	4	
Communes = 8	1	3	5	5		
EPCI = 4	1	3	4	4		
TOTAL = 24		8	14	15	4	

La délibération est approuvée à la majorité.

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Pour Extrait certifié conforme
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente
délibération a été transmise en
Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre
du contrôle de légalité le
Et qu'elle a été affichée le

